

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE
=====

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°011-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-007/PRES DU 25 FEVRIER 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°TF0B0496 CONCLU LE 21 JANVIER 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO, LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BIRD) ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTE (PRSS)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-007/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de renforcement des services de santé (PRSS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

